



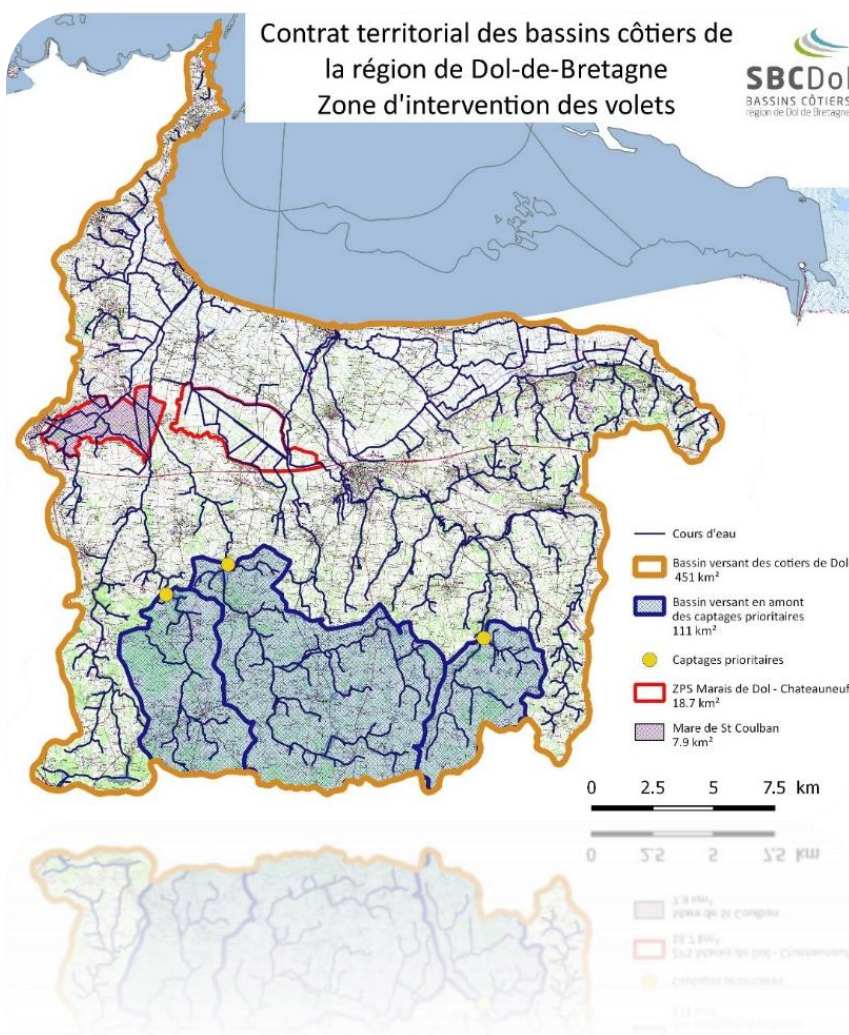
Établissement public du ministère chargé du développement durable



2019 - 2021

Contrat territorial Bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne

Annexe 1 – FEUILLE DE ROUTE



Rédacteur – SBCDol

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol)
1 avenue de la Baie – Parc d'activités Les Rolandières – 35120 DOL DE BRETAGNE
☎ 02.57.64.02.54 - ✉ contact@sage-dol.fr - www.sbcdol.fr

I. Plan d'actions prioritaires 2019-2021

Le programme d'actions du contrat territorial 2019-2021 comporte trois volets d'interventions et représente un montant financier de 2 422 411 € : Milieux aquatiques 1 475 647 €, Pollutions diffuses 646 764 € et Acquisitions foncières 300 000 €. Le montant d'aides de l'agence de l'eau Loire Bretagne s'élève à 1 256 566 €.

A l'échelle des 6 années de la programmation territoriale 2019-2024 le montant de la programmation prévisionnelle s'élève à 4 187 906 €

Volet restauration des Milieux aquatiques (toutes maitrises d'ouvrages)

Prévisionnel	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total TTC
Communication	3 600	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	15 600,00
Etude	0	0	0	0	24 000	30 000	54 000,00
Restauration	472 680	496 885	473 982	567 139	345 396	0	2 356 082
Indicateurs	4 740	14 220	4 740	4 740	14 220	0	42 660,00
Global (TTC)	481 020	513 505	481 122	574 279	386 016	32 400	2 468 342

Volet Qualité de l'eau et Protection de la ressource

Prévisionnel	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total TTC
Animation générale	45000	45000	45000	45000	45000	45000	270 000
Communication	5600	5600	5600	5600	5600	5600	33 600
Sensibilisation	10000	10000	10000	10000	10000	10000	60 000
Indicateurs	19500	19500	19500	19500	19500	19500	117 000
Animation agricole	15000	15000	21000	15000	15000	21000	102 000
Diagnostic et accom.t individuel	63 000	60 000	24 000	24 000	24 000	24 000	219 000
Réseau technique/expé. collective	71232	71232	18 000	27 000	27 000	27 000	183 000
Echanges parcelles	9 000	9 000	9 000	A définir si nécessaire			27 000
Acquisitions	0	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	37 500
Dispositifs tampons	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	12 000
Global (TTC)	240332	244832	161600	155600	155600	161600	1 119 564

Volet Acquisition foncière sur le marais de Dol de Bretagne

Prévisionnel	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total TTC
Acquisition zones humides (TTC)	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	600 000

II. Moyens humains : animation dimensionnement méthode

Le SBCDol, porteur de projet

La structure dispose d'une directrice/coordinatrice du SAGE, d'un chargé de mission eau et milieux aquatiques, d'une chargée de communication et d'une responsable administrative. Les deux dernières personnes sont mutualisées entre SAGE et Contrat territorial. La structure assure le pilotage du projet, l'animation et la concertation pour la coordination des différents partenaires. Elle suit l'avancement du programme d'actions pour son évaluation à mi-parcours et en fin de projet.

La **coordination entre le SAGE et le contrat territorial** est assurée par la directrice du SBCDol. La **coordination entre les volets du contrat** est assurée par le chargé de mission eau et milieux aquatiques du SBCDol.

Le coordinateur du contrat (SBCDol)

Le chargé de mission eau et milieux aquatiques assure la coordination du contrat et son articulation avec les autres politiques publiques qui touchent le grand cycle de l'eau. En lien avec les autres animateurs, il prépare et anime le comité de pilotage et les commissions techniques. Il réalise les bilans annuels et s'assure de la

mise en œuvre des actions et des indicateurs. Il pilote la réalisation du bilan évaluatif de fin de contrat, à mi-parcours de la stratégie. Plus globalement, il représente le porteur de projet localement et participe à la mise en œuvre des actions de sensibilisation, communication et d'animation prévues au contrat en lien étroit avec la chargée de communication du SBCDoI. Enfin il entretient des relations privilégiées avec les services de l'état et les partenaires institutionnelles.

L'animateur du volet milieux aquatiques (SBCDoI)

Le chargé de mission eau et milieux aquatiques du SBCDoI porte ce rôle. Il assure la mise en œuvre des travaux « milieux aquatiques » prévues au contrat ainsi que le suivi administratif et financier des actions. Il prépare et anime la commission thématique sur les milieux aquatiques et organise la médiation et l'information auprès des riverains. Il réalise les bilans annuels et la mise en œuvre des indicateurs afin de rendre compte au comité de pilotage, et aux EPCI-FP concernées du déroulement des actions « milieux aquatiques ». Plus largement, il gère la base de données du contrat et assure un appui technique aux travaux en cours d'eau (riverain, EPCI-FP, aménageurs public) ainsi qu'une veille environnementale.

Récapitulatif des moyens humains SBCDoI dédiés au contrat :

Coordination / Animation du volet milieux aquatiques : 1 ETP → hors contrat, pris en charge par le SAGE
Secrétariat : 0,25 ETP → hors contrat, pris en charge par le SAGE

L'animatrice du volet pollutions diffuses (EPSM)

L'animatrice assure la mise en œuvre des actions « protection de la ressource et qualité de l'eau » prévues au contrat et portées par EPSM. Elle s'assure de la complémentarité des actions portées par EPSM avec, d'une part l'expérimentation de développement du blé noir menée par l'entreprise Ter-Qualitechs et d'autre part la démarche d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) initié par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine. Elle assure le suivi administratif et financier des actions en lien avec les partenaires. Elle prépare et anime la commission thématique sur la protection de la ressource et la qualité de l'eau et assure la médiation et l'information auprès des riverains et des exploitants. Elle réalise les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs afin de transmettre les bilans au coordinateur du contrat territorial. L'animatrice entretient des relations privilégiées avec le SBCDoI, les services de l'Etat et les partenaires institutionnels. Enfin, l'animatrice rend compte au porteur de projet, au comité de pilotage, et aux EPCI-FP du déroulement des actions « qualité de l'eau et protection de la ressource ».

Récapitulatif des moyens humains EPSM dédiés au contrat :

Animation du volet pollution diffuse : 0,5 ETP → pris en charge par le contrat
Secrétariat : 0,25 ETP → pris en charge par le contrat

L'animateur du volet acquisition foncière (FDC 35)

L'animateur met en œuvre la stratégie d'acquisition foncière définie au sein du contrat. Il assure une veille foncière et se rapproche des propriétaires des parcelles concernées. Une concertation globale autour du projet final de gestion est menée avec le propriétaire et les exploitants pour chaque acquisition projetée. Les acquisitions réalisées dans ce cadre doivent être suivies d'actions de gestion. Il finalise le plan de gestion des surfaces acquises, permettant de maintenir le caractère humide du marais et de favoriser la biodiversité. Il réalise les bilans annuels et la mise en œuvre des indicateurs afin de rendre compte au comité de pilotage, et aux EPCI-FP du déroulement des acquisitions foncières. L'animateur entretient des relations privilégiées avec le SBCDoI, le Conservatoire du Littoral, les services de l'Etat, et les partenaires institutionnels.

Récapitulatif des moyens humains FDC35 dédiés au contrat :

Animation du volet acquisition foncière : 0,5 ETP → hors contrat, pris en charge par la FDC35
Secrétariat : 0,15 ETP → hors contrat, pris en charge par la FDC35

L'entreprise Ter-Qualitechs

Le conseiller technique, en lien avec EPSM, informe le monde agricole de la volonté de développer localement la culture de blé noir en réponse à la forte demande agro-alimentaire. Il sélectionne les exploitations répondant aux critères du cahier des charges pour construire un réseau de producteurs en

privilégiant l'amont des retenues d'eau potables. Il anime et accompagne ce groupe d'exploitants dans l'implantation et la culture du blé noir en ciblant des parcelles sensibles aux transferts de polluants vers le cours d'eau. Il réalise les bilans annuels et la mise en œuvre des indicateurs afin de rendre compte au comité de pilotage du déroulement de cette expérimentation.

Récapitulatif des moyens humains Ter-Qualitechs dédiés au contrat :

Animation de l'expérimentation : 0,22 ETP → pris en charge par le contrat

III. Définition des choix opérationnels

La mise en œuvre du programme d'actions 2019-2021 du contrat est conforme à la stratégie territoriale 2019-2024 et respecte, par volet d'action, l'organisation suivante :

Volet restauration des Milieux aquatiques (toutes maitrises d'ouvrages)

Pour agir sur la restauration et de protection des secteurs en tête de bassin versant (Axe n°1), des actions seront réalisées sur les masses d'eau situées en amont des retenues d'eau potable : Meleuc amont, Bief Jean amont, Landal.

Pour réactiver la fonctionnalité des cours d'eau par la restauration de l'hydromorphologie, des actions seront réalisées sur le Guyoult amont et aval, le Bief Jean aval, le Meleuc aval, le Cardequin, le Guilloche, des petits affluents de La blanche (amont de secteur à enjeux conchyliculture), et sur l'interface marais/cours d'eau.

Les typologies d'actions seront les suivantes :

- Reconnecter le cours d'eau à sa nappe d'accompagnement par une remise en fond de vallée dans le cas de cours d'eau déplacé de leur talweg,
- rehausser le fond du cours d'eau par recharge en granulats dans le cas de sur-creusement ,
- reméandrer l'écoulement dans le cas de cours d'eau rectifiés lors des remembrements,
- effacer des plans d'eau pour restaurer la continuité écologique et limiter l'évaporation dans le cas des plans d'eau sur cours,
- diversifier les écoulements dans le cas des cours d'eau recalibrés,
- restaurer la continuité écologique et sédimentaire sur les cours d'eau Liste 2 par effacement d'ouvrages, recalage de buses,
- limiter l'accès du bétail au lit du cours d'eau.

Pour la programmation 2019-2021, 18 sites d'intervention ont été choisis. Pour chacun, les actions retenues doivent définitivement corriger les altérations de l'hydromorphologie observées afin d'atteindre le bon état écologique de ces secteurs des masses d'eau. Plusieurs types de travaux peuvent être mis en œuvre sur un même site. Dès le début du contrat, des travaux ambitieux seront réalisés afin d'en utiliser l'effet vitrine par la suite et favoriser leur acceptation locale.

Volet Pollutions diffuses

Les objectifs à atteindre sur la durée de la stratégie territoriale 2019-2024 ont été définies de la façon suivante :

Objectifs agricoles :

- 100% des agriculteurs des bassins versants contactés au moins 1 fois pendant la durée du contrat ;
- Mise en place d'une mesure curative (aménagement ou MAEC) sur toutes les parcelles sur lesquelles une solution existe pour réduire le risque de transfert ;
- Réduction de 25% de l'IFT herbicides et hors herbicides.

Objectifs non agricoles :

- Instaurer une culture de protection de l'eau sur les bassins versants de production d'eau potable ;
- Communiquer sur l'arrêt de l'emploi des pesticides non agricoles ;
- Tenir à jour un tableau de bord des données communales (entretien des espaces, assainissement individuel et collectif).

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, l'animation agricole du contrat 2019-2021 s'attachera à contacter et informer prioritairement les exploitants des zones vulnérables définies en 2017 par le diagnostic des

pressions agricoles. Suite à ce travail, l'accent sera mis sur les diagnostics de parcelles à risques (DPR2) des exploitations en amont des retenues de Landal et Mireloup, en lien avec l'étude d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE). En 2019, dernière année du PAEC, la priorité sera également donnée aux diagnostics individuels en faveur de la contractualisation MAEC.

En 2020 et 2021, la programmation prévoit de prolonger les diagnostics par des accompagnements individuels d'exploitations pour le changement des pratiques et des systèmes de production.

En parallèle de ces actions individuelles, il est prévu de lancer les dynamiques collectives suivantes :

- échanges parcellaires sur la commune de Bonnemain (bassin de la retenue de Beaufort),
- lancement de l'expérimentation de développement de culture de blé noir,
- construction du réseau de réduction de doses de produits phytosanitaires sur les cultures,
- construction du réseau de valorisation des systèmes herbagers,
- actions collectives désherbage mécanique, couverture précoce des sols, culture de méteils.

En 2021, s'appuyant sur les conclusions des diagnostics DPR2 il est prévu de mettre en place un dispositif tampon pour court-circuiter les écoulements de ruissellement ou de drainage afin de démontrer l'efficacité de ces dispositifs.

Volet Acquisition foncière et gestion intégrée du site de la FDC35

Le secteur concerné par cette action est le marais de Dol situé au sein du site Natura 2000 Baie du Mont Saint Michel. L'action de la FDC35 sera menée en priorité dans la zone de la mare de Saint Coulban afin de concentrer la maîtrise foncière sur un secteur où la gestion des niveaux d'eau optimale pour le fonctionnement du marais est facilitée par la présence de vannes à clapets.

Les actions consisteront à l'acquisition foncière de zones humides pour garantir, avec des exploitants locaux, une gestion par pâturage extensif ou fauche tardive sans intrant, la gestion des niveaux d'eau restaurant les fonctionnalités hydrologique du marais. L'ensemble de ces actions sera mené par une démarche amiable avec les propriétaires et les exploitants, en concertation avec les acteurs locaux et le comité de pilotage du contrat.

IV. Suivi et évaluations

Indicateurs d'effets à l'échelle du BV : Suivi annuel de la qualité des eaux par un réseau mutualisé

Cinq opérateurs possèdent des réseaux de suivi qualité de l'eau : Agence Régionale de Santé, Agence de l'eau (station DCE), stations département 35 (Station Réseau complémentaire), EPSM en amont de ces captages et le SBCDol en amont des 2 bassins versants orphelins. La DREAL possède une station de mesure des débits sur le Guyoult qui est complémentaire à l'analyse des suivis qualité.

Le département d'Ille-et-Vilaine s'est positionné en 2018 comme intermédiaire centralisateur des données avant transfert à la DREAL. Le SBCDol a ainsi pu adapter un réseau de suivi complémentaire afin de tendre vers un réseau efficace. Celui-ci pointe les symptômes du territoire mais aussi met en avant les effets des actions entreprises. Ce réseau sera un indicateur fort avec la réalisation d'un bilan annuel à l'échelle du bassin versant.

Indicateurs spécifiques

Chacun des trois volets du contrat aura des indicateurs spécifiques. Ces indicateurs pourront être des indicateurs de moyens, de résultats d'actions mais aussi des indicateurs d'effets sectoriels. Chaque année, un bilan est effectué puis transmis aux partenaires. Pourront être intégrés dans ces bilans : les sites d'interventions ayant fait l'objet de travaux, les relevés d'évolution du milieu avec les chiffrages des travaux réalisés, l'analyse des effets de restauration par site sur des indicateurs biologiques (IPR, I2M2, Carhyce, IBD, IBMR...), le nombre de diagnostic d'exploitations, la surface de zones humides acquise, le nombre d'éléments de sensibilisation (articles de presse, animations, exposition, formation) avec l'estimation du nombre de personnes touchées, l'état de la qualité des eaux en amont des captages prioritaires... Des indicateurs mutualisés pourront être utilisés au cours de la démarche

et des indicateurs issus d'autres projets pourront être intégrés au bilan (exemple : évolution du linéaire de haie à travers l'AFAFE et les programmes Breizh Bocage...).